

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/07

Date de convocation : L'an deux mil vingt cinq
18 février 2025 le **LUNDI 3 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
25 février 2025

Nombre de conseillers : **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Christelle LEBAS
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

ST **Secrétaire de séance :**
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Objet : Protection sociale complémentaire / Volet santé – Participation de la collectivité

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint Nicolas lez Arras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par VYV - MNT au titre de la convention de participation,

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250304-20250307-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Vu la délibération n°2023/01/04 en date du 30/01/2023 du Conseil Municipal décidant l'adhésion et la participation au financement à hauteur de 5 €,

Vu la délibération n°2024/02/06 en date du 26/02/2024 du Conseil Municipal décidant l'adhésion et la participation au financement à hauteur de 10 €,

Vu l'avis du comité technique en date du 13/12/2022,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01/01/2025 comme suit :
 - ↳ Montant en euros : 15 € brut
- ✓ signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ✓ prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 4 mars 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

